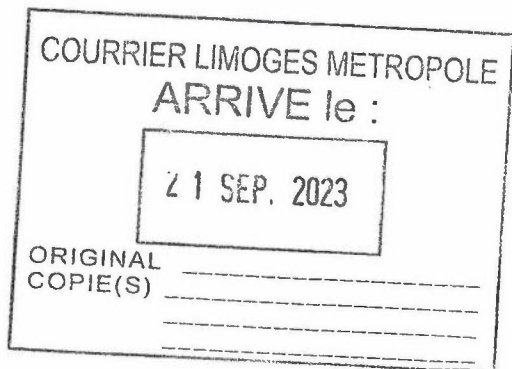


Le Président



Monsieur Sylvain ROQUES  
Directeur Général des services  
LIMOGES METROPOLE  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 LIMOGES Cedex 1



Limoges, le 07 septembre 2023

Monsieur le Directeur Général,

C'est avec la plus grande attention que la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris connaissance du projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-vienne portant sur la modification du règlement écrit des zones A, N, UG et 1AUG.

La procédure sollicitée vise à faire évoluer le règlement écrit sur deux sujets :

- Autorisation d'une superficie plus importante des annexes des habitations situées en zones urbaines mais aussi en zones agricoles et naturelles (pour répondre aux sollicitations des administrés),
- Précisions des règles encadrant les couleurs autorisées pour les constructions en zones urbaines, agricoles et naturelles (dans le but d'interdire les toitures noires ou foncées).

Au regard des documents présentés, on peut retenir que cette demande de modification n'aura pas d'impact sur l'environnement, la santé humaine, le cadre de vie ou encore la zone NATURA 2000.

Par conséquent, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne émet un avis favorable sur le contenu de ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre MASSY

